

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023

**Étaient Présents** : MM. VAN GOETHEM H, LIEVIN, PEUVOT, BOONE, FERNANDES, HAREN, GRISON, BARBIER, BEAUGER, DECAUX, LE LAGADEC, VAN GOETHEM E, GALLAND ,HOLLINGUE

Madame DEBUIRE donner pouvoir à Monsieur PEUVOT.

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance au conseil municipal qui n'appelle aucun commentaire.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES CHEMINS COMMUNAUX A LA SOCIETE NOUVERGIES**

Monsieur le Maire informe tout d'abord que la société NOUVERGIES lui a donné connaissance de l'implantation cadastrale des cinq éoliennes. Les propriétaires des parcelles sont :

- Monsieur DANNAU Jean
- Monsieur VAN GOETHEM Eric
- Monsieur CORSYN Jean-Pierre
- Monsieur VAN GOETHEM Jean-Charles
- Monsieur BOSSU Gilbert.

Monsieur le Maire précise également que parmi les membres du conseil, Monsieur VAN GOETHEM Hubert (ou Madame PARQUET Lydie) et Madame BOONE Odile bénéficieront également d'une indemnité au titre du « surplomb de pales ».

De ce fait, les personnes citées ainsi que leur famille ne participeront pas au vote au titre de l'article L .2131-11 du CGCT.

Monsieur le Maire expose que la société NOUVERGIES soumet à l'assemblée une proposition de promesse de constitution de servitudes sur les chemins communaux du projet de parc éolien pour un montant annuel de 4000 euros par an par éolienne pendant 30 ans.

Monsieur FERNANDES s'interroge d'une part sur l'emploi de tout ou partie de ces chemins et d'autre part il estime que le montant proposé est peut être négociable. Il propose de demander 6000 euros en lieu et place des 4000 euros.

Monsieur le Maire explique que dans cette convention l'ensemble des chemins est cité mais que seuls les chemins de, Grattepanche , lieu dit de Bapaume et lieu dit du Grand Bapaume seront utilisés.

Madame BOONE positive en ajoutant que ces chemins seront confortés pour pouvoir supporter des charges de 13 tonnes par essieu.

Monsieur le Maire propose également de soumettre cette promesse à un juriste vu la complexité du dossier.

Après discussion, les membres votants acceptent à l'unanimité de proposer la somme de 6000 euros par éolienne et demande à Monsieur le Maire de soumettre la convention à un juriste.

## **DEVIS POUR DES CABINES DE DOUCHE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de changer des cabines de douche dans les logements communaux situées rue Germaine Denancy. Il soumet au conseil municipal un devis de l'entreprise MDELEC pour un montant de 4 122,88 euros T.T.C.

Monsieur GRISON propose de faire réaliser un devis contradictoire avec le même cahier des charges. Après débat le conseil municipal accepte cette proposition, néanmoins Monsieur le Maire précise qu'il y a urgence et demande donc à Monsieur GRISON de faire le nécessaire au plus vite.

### **A.L.S.H. FEVRIER 2023**

Monsieur HOLLINGUE nous informe qu'il y a 14 enfants d'inscrits à l'ALSH pour les vacances de février. Il rappelle que le seuil de rentabilité de la structure est de 20 à 25 enfants. En conséquence il demande s'il y a lieu d'ouvrir le centre. Auquel cas, il faudrait envisager d'allouer un budget supplémentaire pour le fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un service public.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir le centre pour les vacances de février et d'allouer un budget supplémentaire.

### **A.L.S.H. VACANCES JUILLET AOUT 2023**

Monsieur HOLLINGUE rappelle qu'en 2022 la fréquentation de l'ALSH sur la première semaine d'août n'était que de 15 enfants sur un prévisionnel de 40 enfants. C'est pourquoi il propose pour cette année 2023 de limiter l'ouverture de l'ALSH du 10 juillet au 28 juillet.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir le centre du 10 au 28 juillet 2023.

### **TARIFICATION CANTINE POUR LES ENFANTS NON INSCRITS**

Monsieur HOLLINGUE signale que régulièrement des enfants non inscrits à la cantine arrivent pour déjeuner. Ainsi le personnel du périscolaire se voit obliger de cuisiner en dernier recours. Par exemple, le 03 janvier dernier, 9 enfants étaient inscrits et 29 se sont présentés à la cantine.

Monsieur GALLAND s'interroge sur la qualité des repas de la société API ; Monsieur PEUVOT rétorque que malheureusement en restauration collective la qualité du repas dépend du coût.

Le conseil municipal prend acte de cette situation et décide à l'unanimité de facturer les repas des enfants non inscrits au tarif de 4 euros par repas.

Néanmoins, Monsieur le Maire précise qu'il y aura lieu de bien communiquer auprès des parents tant sur l'inscription que sur la facturation afin d'éviter tout conflits.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **SECURITE ROUTIERE**

A la requête de certains administrés, Monsieur le Maire réitère le besoin de sécuriser les abords de l'école. Un débat s'instaure ou il ressort qu'il serait souhaitable d'agrandir le parking situé à coté de l'école afin d'éviter aux parents d'avoir à traverser la route.

Le parking en face de l'école pourrait changer de destination.

Monsieur le Maire charge ses adjoints techniques de faire une étude de faisabilité et de la présenter au prochain conseil.

#### **EMBELLISSEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION.**

Monsieur le Maire rapporte que la fédération départementale d'électricité propose d'embellir un poste de transformation dans la commune. Plusieurs thèmes sont proposés et à l'unanimité est retenu un thème regroupant les fleurs, les champs et des vaches.

#### **PLANTATIONS**

Madame BOONE informe qu'à la demande du conseil municipal un contact a été pris avec les diverses administrations qui pourraient participer au financement du projet. Ce projet, par prudence climatique ne démarrerait qu'en septembre.

## **GESTION DU CHAUFFAGE DE L'ECOLE**

Monsieur BEAUGER déclare que dans un souci d'économie d'énergie il a sollicité la société METROPOLE CHAUFFAGE afin d'installer une application de régulation du chauffage. Ainsi, il peut gérer à distance la température dans l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.